

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation :

15 novembre 2022

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-et-un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V. – NIEUWAER M. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. - M^{me} SOURDEAU A. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} BRENDLER L. – M^{me} RUELLE N.– DUQUESNOY A.
Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : M^{me} LEROY R.– M^{me} BONNET M.

Procurations : Néant.

Secrétaire de séance : M^{me} RUELLE N.

OBJET : Marché de travaux – avenant pour la rénovation du centre-bourg

Suite aux travaux de rénovation du centre-bourg (travaux d'enfouissement des réseaux, réaménagement et rénovation de voiries), il s'avère nécessaire de valider un avenant au marché initial pour le lot suivant :

Lot 1 : Aménagement – Assainissement – Tranchée Commune – Entreprise DESCAMPS

Des travaux supplémentaires non prévus ont été nécessaires compte tenu :

- de la nécessité de raccorder le trottoir de la rue Lafayette au trottoir de la rue de Saulzoir, dans un souci de traitement homogène du cheminement piétonnier. Il n'était pas prévu que les travaux de création d'une noue paysagère, et de rénovation du trottoir rue de Saulzoir se fassent de manière concomitante.

- des demandes faites en cours de chantier par les commerçants et/ou riverains pour créer des places de stationnement et aménagements supplémentaires, ce qui a conduit à augmenter l'entreprise du chantier de la rue Lafayette en incluant les stationnements au droit du monument aux morts.

Le montant de cet avenant n°1 pour le lot 1 est de 138 211.00 € HT, soit 31 % du montant du marché initial Lot 1.

M. le Maire demande aux élus de l'autoriser à signer cet avenant avec l'entreprise titulaire du marché.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

- Autoriser M. le Maire à signer l'avenant au marché relatif à la rénovation du centre bourg, étant entendu que les crédits ont été prévus au budget.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 29 novembre 2022.

Le Maire, Pascal DUEZ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 06/12/22
Et de la publication le 06/12/22

